

Les échéances fiscales de fin d'année

1. Fiscalité locale : le jeu de la patate chaude

Comme je l'écrivais dans cette tribune l'année dernière, les courriers estampillés du doux faciès de Marianne ont cette année révélé une fois encore la sempiternelle recherche d'économies de notre gouvernement.

La recherche d'économies à court terme et les réductions des dépenses budgétaires forcées font que l'Etat se désolidarise de nombreuses opérations de service public qu'il avait l'habitude de prendre à son compte. Dans ce jeu de la patate chaude, qui, dans certains cas, se transforme en jeu de la dynamite à mèche courte, les victimes sont assurément les collectivités locales : Régions, conseils généraux, communautés de communes et, bien évidemment, les communes. Le transfert de compétences fait que, mécaniquement, les frais de fonctionnement de ces entités augmentent, et in fine cela se traduit par des hausses d'impôts locaux : taxe foncière, taxe d'habitation et taxe d'apprentissage.

La suppression de la taxe professionnelle, qualifiée d'outil anti-compétitivité pour les entreprises françaises, est alors remplacée par la contribution économique territoriale. Je tiens à rassurer mes chers confrères dirigeants d'entreprise que les modalités de calcul restent identiques : valeur de l'immobilier et valeur ajoutée restent les assiettes de taxation. Rien de nouveau sous le soleil d'automne...

2. Les antiques icônes et niches fiscales sur la sellette ?

Quelques rumeurs et fuites volontaires du ministère du Budget commencent à noircir les éditoriaux des médias économiques : il faut trouver 10 milliards d'euros d'économies (voire 25 milliards pour certains, une bagatelle...) dans les niches fiscales. Sans aller vers la suppression pure et simple de l'ensemble des niches fiscales, quelques arbitrages commencent à émerger.

Les sacro-saintes icônes préférées des Français seraient touchées par la réforme fiscale :

- Le Livret A pourrait être assujéti comme les autres livrets bancaires à la taxation à l'imposition et aux prélèvements sociaux.

- L'assurance-vie, forte de ses 1.616 milliards d'en-cours, pourrait servir de source de financement pour les déficits sociaux. La part des fonds en euros des contrats multisupports serait ainsi assujéti aux prélèvements sociaux.

- Les opérations immobilières sous le dispositif Scellier seront limitées en termes de réduction d'impôts, à partir du 1er janvier 2011. Pour information, sachez que ce dispositif reste applicable à la rénovation d'immobilier ancien...

- L'épargne salariale pourrait être touchée et ramenée en revenus taxables, comme les salaires.

- Le bouclier fiscal, enfin, serait conditionné au renforcement des fonds propres des sociétés, et notamment des PME.

La tendance de la loi de finances 2011 serait visiblement placée sous le renforcement des fonds propres, des actions et des investissements sur le long terme. Je terminerai comme de coutume par une citation, tirée de l'œuvre de Michel Crozier : *"Le problème profond de la société française, ce n'est pas l'emploi, ce n'est pas la paix sociale, c'est l'abandon de l'esprit rentier. Si nous voulons survivre, il faut jouer l'avenir, c'est-à-dire l'esprit d'entreprise."*

Le message sera-t-il entendu par les pouvoirs publics ? Rien n'est moins sûr...



C. CONSEILS GROUPE
VOTRE PATRIMOINE DYNAMISÉ